

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie McLaughlin Inc.	Numéro de permis 2023092	Date d'inspection Le 05 septembre 2024	
Nom de l'établissement Centre éducatif des trois chênes 3		Numéro de téléphone (506) 383-8119	
Adresse Bureau 620 McLaughlin Promenade Moncton NB E1A 4R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	09 sept. 2024	
Commentaires : Au moment de l'inspection de surveillance, la vérification du casier judiciaire auprès de personnes vulnérables d'un membre du personnel est expirée. Chaque membre du personnel doit obtenir une vérification de casier judiciaire/vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables au moins tous les 5 ans. L'exploitante peut envoyer une copie renouveler par courriel à la mentor en assurance de la qualité lorsque reçue et une copie doit être insérée dans le dossier de l'employé.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	05 sept. 2024	05 sept. 2024
Commentaires : Dans une salle de classe, 3 enfants étaient présents mais seulement 2 enfants étaient inscrits sur le registre de présence. Les registres de présence doivent être remplis chaque fois qu'un enfant arrive et part et être exacts et faire état de tous les enfants présents, quel que soit le moment. L'éducatrice a immédiatement inscrit l'enfant sur le registre de présence. La lacune est maintenant conforme.			
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : b) soit recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités.	31(4)(b)	01 nov. 2024	
Commentaires : Au moment de l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité observe qu'il y a seulement une surface dans le parc extérieur des enfants d'âge préscolaire. L'aire de jeu extérieure d'un établissement agréé doit être recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités. La directrice partage avec la MAQ qu'ils ont un plan pour agrandir le parc extérieur qui débutera bientôt pour permettre aux enfants d'âge préscolaire d'avoir accès à une deuxième surface, tel que du gazon. Avant d'effectuer le changement, une demande de changement devra être soumise au département.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	05 sept. 2024	05 sept. 2024

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Des produits toxiques et des produits nettoyants (tel que du nettoyant Lysol, vaporisateur à air Febreze, etc.) ont été trouvés dans une des salles de bain. Ces produits n'étaient pas rangés sous clé. Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien doivent être rangés sous clé et hors de la portée des enfants. L'éducatrice a immédiatement rangé les produits sous clé. La lacune est maintenant conforme.			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.</p> <p>La MAQ a vérifié les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-le ratio et nombre maximal d'enfants</li> <li>-le changement de couches</li> <li>-l'aire de jeu extérieure</li> </ul> <p>Durant la visite, le ratio est respecté.</p> <p>La MAQ a observé que les enfants en bas âge ont une aire jeu extérieure séparé des enfants d'âge préscolaire. Le matériel et l'équipement dans les aires de jeux extérieures sont variés et en quantité suffisante pour les enfants qui sont présent. Un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant.</p> <p>La MAQ a également observé, les enfants faire des jeux à l'intérieur, les enfants d'âge préscolaire faire des jeux extérieurs, l'heure du diner et la préparation pour la sieste.</p>
---

original signé par  
**Celina Boudreau Chiasson**

\_\_\_\_\_  
 Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

**Le 06 septembre 2024**

\_\_\_\_\_  
 Date

original signé par  
**Anise Lapointe**

\_\_\_\_\_  
 Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

**Le 06 septembre 2024**

\_\_\_\_\_  
 Date